



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2026-091

PUBLIÉ LE 22 AVRIL 2026

Sommaire

Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) / Secretariat de direction

R28-2026-04-21-00002 - Décision portant délégation de signature des actes de gestion relatifs à la situation individuelle des membres des corps de l'inspection et des contrôleurs du travail (2 pages)

Page 3

EPF Normandie / DIF Pôle foncier

R28-2026-04-22-00001 - Délégation de signature donnée par M. GAL à Mme Audrey LE CLOAREC dans le cadre de l'acte de vente Commune VAL DE REUIL / EPF Normandie - dossier VDR LES VALLEES DE LERY Ecole des cerfs volants (1 page)

Page 6

Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi,
du Travail et des Solidarités (DREETS)

R28-2026-04-21-00002

Décision portant délégation de signature des
actes de gestion relatifs à la situation individuelle
des membres des corps de l'inspection et des
contrôleurs du travail

**Décision portant délégation de signature
des actes de gestion relatifs à la situation individuelle
des membres des corps de l'inspection et des contrôleurs du travail**

La Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie,

Vu le code du travail, notamment l'article R8122-2 ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n°2003-770 du 20 août 2003 modifié portant statut particulier du corps de l'inspection du travail ;

Vu le décret n° 2013-1172 du 18 décembre 2013 portant délégation de signature ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives, notamment son article quatre ;

Vu le décret n°2014-359 du 20 mars 2014 modifié relatif à l'organisation du système d'inspection du travail ;

Vu le décret n°2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté interministériel du 4 septembre 2024 nommant Mme Catherine PERNETTE, directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie ;

Vu l'arrêté du 13 avril 2023 portant application de l'article 5-1 du décret no 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 mars 2021 portant organisation fonctionnelle et territoriale de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie ;

D É C I D E

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine PERNETTE, délégation est donnée à M. Pierre-François LEBOULANGER, secrétaire général, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie, les décisions, actes administratifs, avis et correspondances visés à l'article 1 de l'arrêté du 13 avril 2023 susvisé concernant les membres des corps de l'inspection et des contrôleurs du travail affectés en DREETS, lorsqu'ils concourent aux actions d'inspection de la législation du travail.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Catherine PERNETTE et de M. Pierre-François LEBOULANGER, subdélégation est donnée à Mme Clémence SABALIC, secrétaire générale adjointe, à l'effet de signer les décisions et autres actes et correspondances visés à l'article 1er

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Catherine PERNETTE, de M. Pierre-François LEBOULANGER et Mme Clémence SABALIC, subdélégation est donnée à Mme Clarisse LAFOREST, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer les décisions et autres actes et correspondances visés à l'article 1er.

Article 4 : Les délégataires susnommés sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui entrera en vigueur le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Fait à Rouen le 21 avril 2026

La directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail
et des solidarités de Normandie

Catherine PERNETTE

EPF Normandie

R28-2026-04-22-00001

Délégation de signature donnée par M. GAL à
Mme Audrey LE CLOAREC dans le cadre de l'acte
de vente Commune VAL DE REUIL / EPF
Normandie - dossier VDR LES VALLEES DE LERY
Ecole des cerfs volants

DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DIRECTEUR GENERAL PAR INTERIM à Madame Audrey LE CLOAREC

Le Directeur général par intérim de l'Etablissement public foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne

Vu le Décret n°68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement public foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, notamment son article 13, et le décret n° 2025-242 du 17 mars 2025,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015 nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1er janvier 2021,

Vu l'arrêté en date du 31 décembre 2025 de Monsieur le Ministre de la ville et du logement portant nomination de Monsieur Gilles GAL, par intérim directeur général de l'établissement public foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2026,

Vu l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la Convention d'interventions signée entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Commune de VAL DE REUIL en date du 30 décembre 2025, après délibération du Conseil Municipal de VAL DE REUIL, en date du 22 novembre 2025 et décision du Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier Normandie du 17 décembre 2025, dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil d'Administration du 11 juillet 2025,

Considérant le projet d'acte de vente établi par la Société Civile Professionnelle dénommée « Yann LEGROS et Thomas BRICNET, Notaires Associés », titulaire d'offices notariaux situés à LOUVIERS (Eure), 1 Square Albert Premier, et à VAL-DE-REUIL (Eure) Hôtel d'Entreprises des 4 Soleils, Angle Chaussée du Parc et 14 rue du Pas des Heures, et dont le siège social de ladite S.C.P est situé à LOUVIERS (Eure), 1 Square Albert Premier, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier Normandie,

Décide :

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Madame Audrey LE CLOAREC, chargée d'opérations foncières à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par l'office notarial susmentionné, par lequel l'EPF Normandie procède à l'acquisition auprès de la Commune de VAL DE REUIL,

D'un ensemble immobilier anciennement à usage de groupe scolaire situé à VAL DE REUIL (27100) Les Vallées de Léry, cadastré Section BS n°57 d'une contenance de 71a 93ca,

Moyennant le prix symbolique de **UN EURO (1,00 €)**, en valeur libre, qui sera réglé entre les mains de la SCP « Yann LEGROS et Thomas BRICNET, Notaires Associés » rédacteur de l'acte, sans attendre l'accomplissement des formalités de la publicité foncière et au plus tard dans les quinze jours de la réception d'une copie de l'acte signé.

Article 2 : La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie

Fait à Rouen,
Le Directeur général,
Par intérim

Notifiée
à Madame Audrey LE CLOAREC

Bon pour acceptation,
Signé le 22-04-2026

Signé le 22/04/2026
Gilles GAL



✓ Certifié par yousign

Signé le 22/04/2026
Audrey LE CLOAREC



✓ Certifié par yousign